

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

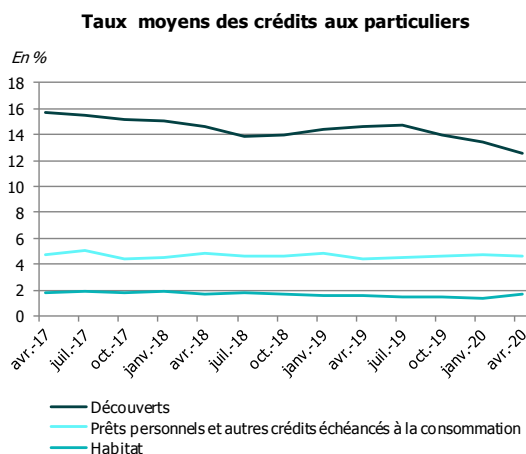
Octobre 2020

TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS EN GUADELOUPE

2^E TRIMESTRE 2020 BAISSE DES TAUX DES CRÉDITS À COURT TERME

- Le taux moyen des **prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation** s'élève à 4,60 % en avril 2020, en baisse de 16 points de base (pdb) par rapport à janvier 2020. En moyenne, les nouveaux crédits accordés sont de 17 445 €.
- Le taux moyen des **crédits à l'habitat** s'élève à 1,63 % en avril 2020, soit une hausse sur trois mois (+25 pdb). Le montant moyen des prêts accordés atteint 143 183 €.
- En **France entière**, les taux des prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation et des crédits à l'habitat s'inscrivent en hausse. Ceux-ci demeurent inférieurs aux taux moyens observés en Guadeloupe.

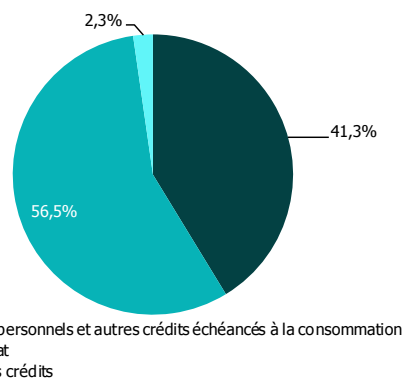
Caractéristiques des nouveaux crédits en Guadeloupe



Source : Iedom.

Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers

(sur un an, hors découverts)

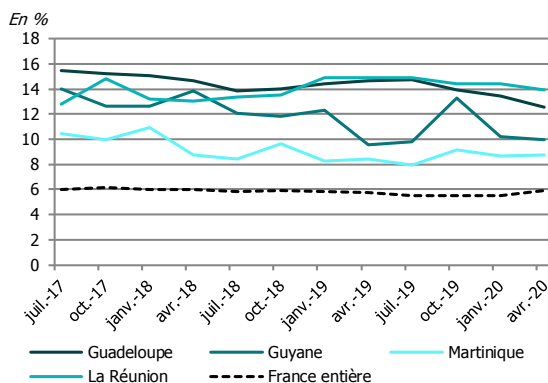


Source : Iedom.

Taux moyen débiteurs en %							Variations	
		avr.-19	juil.-19	oct.-19	janv.-20	avr.-20	1 an	1 trim
Guadeloupe	Découverts	14,64	14,72	13,93	13,46	12,53	-2,11	-0,93
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	4,43	4,52	4,67	4,76	4,60	0,17	-0,16
	Habitat	1,61	1,50	1,49	1,37	1,63	0,02	0,25
France entière	Découverts	5,75	5,50	5,54	5,48	5,94	0,19	0,46
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,96	3,71	3,68	3,75	3,83	-0,13	0,08
	Habitat	1,49	1,35	1,23	1,17	1,31	-0,18	0,14

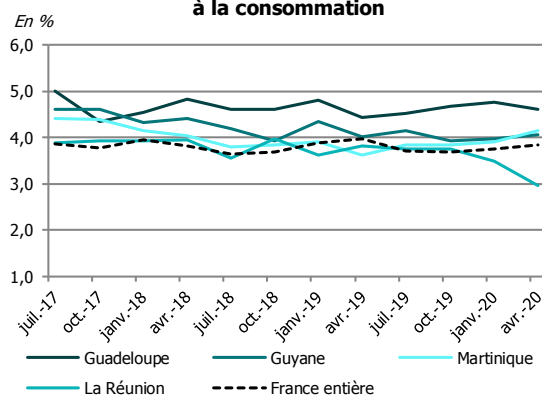
Taux moyen des crédits aux particuliers par géographie

Découverts



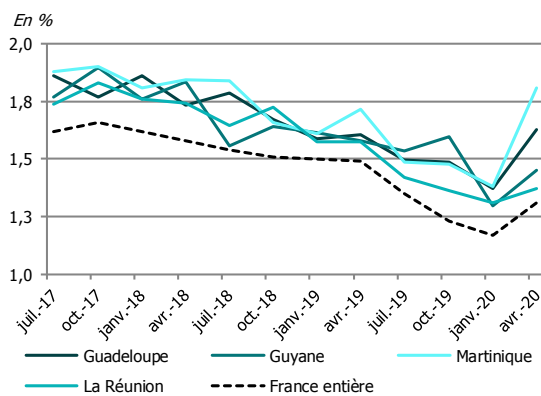
Sources : Iedom, Banque de France

Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation



Sources : Iedom, Banque de France

Habitat



Sources : Iedom, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Guadeloupe. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de la Guadeloupe exploite environ 17 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de chaque trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.